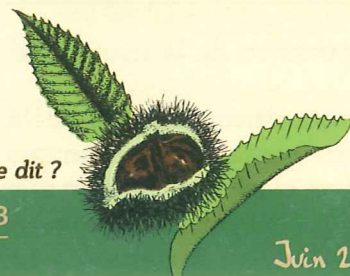




\* qu'est-ce qui se dit ?



48400 SAINT-JULIEN-D'ARPAON - TÉL/FAX 04 66 45 07 38

Permanences : du lundi au vendredi de 14 h à 17 h

n° 2  
Juin 2004

Les beaux jours sont revenus et aux feuilles nouvelles des arbres, nous ajoutons celles du deuxième numéro de "Dé qué sé dis". L'aventure continue et l'équipe a été fortement encouragée par tout le courrier que vous avez envoyé et par l'accueil qui a été fait au téléphone pour recueillir vos impressions premières.

Beaucoup de ces lettres proviennent de ceux qui ont été obligés de quitter le pays mais qui restent si fidèlement attachés à leurs racines. De vraies racines de châtaignier, profondes et solides !

Pour tous, résidents permanents ou non, il apparaît que le lien entre les communes, la communication entre les habitants des hameaux éparpillés, l'information de la vie locale, sont des éléments précieux. Nous nous rejoignons tous sur ces points.

Plusieurs d'entre vous nous font différentes suggestions que vous retrouverez dans le courrier des lecteurs. Nous essaierons d'en tenir compte, dans la mesure de nos moyens et de nos capacités. Vous nous pardonnerez de ne pouvoir publier toutes les lettres reçues, le format de notre revue ne nous le permettant pas. D'ailleurs notre modestie en souffrirait !

Quoi qu'il en soit, soyez tous remerciés pour vos encouragements et longue vie à "Dé qué sé dis".

## Mouvement

Avant l'arrivée de nouveaux membres, c'est une équipe renforcée que nous vous présentons pour cette édition de "Dé qué sé dis !".

Chacun des membres est un interlocuteur privilégié dans vos communes respectives.

Présidente : Eliette Valat

Membres : Catherine Piffari, Monique Bourely et Alain Argilier, élus,

ainsi que / Annie Becat, Solange Christin, Patrick Roy, Myriam Fort et Christelle Bout.

Les bonnes volontés seront toujours les bienvenues.

## PROVERBE OCCITAN

Aquòs lo solelh de junh que fai la monta  
C'est le soleil de juin qui fait pousser

Julhet sens auratge, Famina al vilatge  
Juillet sans orage, Famine au village

## Etat Civil

### Naissances

Numa PONS  
de Barre des Cévennes, le 30 juillet 2003  
Maude Huguet  
aux Fouzes ( La Salle Prunet), le 26 déc.2003  
Kévin TURC  
Sanson CRESTE de Vébron, le 8 février 2004  
aux Crozes Hauts (Cassagnas), le 30 avril 2004

### Décès

Albin MEYRUEIS  
de Barre des Cévennes, décédé à Saint Jean du Pin, le 17 décembre 2003  
Madeleine GRILLET  
de la Salle Prunet, le 1er janvier  
Monique TESTON  
veuve MAZOYER de Cassagnas, le 10 janvier  
Roger FRAISSINET  
de Grattevals, Saint Laurent de Trèves,  
le 28 janvier  
Sylvie MICHEL de la Salle Prunet, le 17 mars  
Alice ARGENSON de Rousses, le 25 avril  
Mme TURC  
veuve RAYNAUD de Cassagnas, le 30 avril  
Roger AFFLATET  
de Barre des Cévennes, le 12 mai



## ● Ils l'ont fait !

### Instauration de la taxe de séjour

En mars dernier et après délibération des sept communes membres de la communauté, les modalités de mise en place de la taxe de séjour ont été votées. Cette taxe, payée par les touristes auprès de leurs logeurs, est exclusivement destinée à favoriser l'accueil touristique.

Il a été décidé que la taxe serait perçue de juin à septembre inclus. Les montants relatifs à chaque type d'hébergement leur ont été notifiés par courrier.

Pour toutes questions, concernant notamment les modalités de re-versement de la taxe à la communauté de communes, les logeurs peuvent contacter le secrétariat communautaire et en particulier Christelle Bout, employée.

<u>classification des hébergements</u>	<u>montant de la taxe de séjour</u>
campings 1 et 2 étoiles meublés non classés et meublés 1 étoile	0,20 € par jour et par personne
hôtels de tourisme classés sans étoiles	
meublés 2 étoiles	0,30 € / jour et / personne
meublés 3 étoiles	0,50 € / jour et / personne

### Travaux du Temple de Rousses

Les travaux ont commencé début mars. Après l'enlèvement de l'ancien plancher il a fallu décaisser le sol en terre afin de couler une dalle béton. L'entreprise de maçonnerie, L.C.I. du groupe Cabanel, a également restauré l'escalier extérieur en pierres calcaires. Chaque marche a été démontée, puis repositionnée sur un lit de ciment : le résultat est très satisfaisant.

La mise en place des gaines électriques a été effectuée, de même que les menuiseries extérieures.

Les travaux de peinture devraient être réalisés sous peu.



### Un point sur les travaux des lotissements de Cassagnas et de la Salle Prunet

Les travaux des deux nouveaux lotissements de la communauté de communes sont en cours d'achèvement. Pour Cassagnas, les voiries devraient très prochainement clôturer le chantier. En suivi, une commission composée d'élus de la commune de Cassagnas et d'élus de la communauté de communes, se réunira pour décider de l'attribution des lots.

Pour la Salle Prunet, l'entreprise Bourely a investi mi-mai le chantier du lotissement des Crozes, route de la Valette. L'entreprise Rouvière a également commencé l'aménagement du lotissement " Lou Castagnet ". Les travaux sur cette commune devraient se terminer vers la fin de l'été.

Une dynamique d'installation est lancée : par exemple, sur Cassagnas et des personnes souhaitent construire en périphérie du lotissement. Déjà trois lots ont été vendus sur des parcelles voisines.

Le bilan de ces deux opérations est d'ores et déjà positif.





## ● Les bruits qui courent

### La Piste verte : les dernières informations

1968 fermeture du CFD (Chemin de Fer Départemental) pour, déjà, des questions de rentabilité et de non-conformité des voies.

Après plusieurs projets du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de la vallée longue et de la vallée de la Mimente, une idée a fait son chemin : prendre l'ancienne voie pour en faire une piste verte ouverte aux randonneurs, cyclistes en famille, vététistes ainsi qu'aux cavaliers et en l'interdisant à tout véhicule à moteur (sauf les propriétaires riverains).

Rappelons que cette piste sert déjà sur une partie de sa longueur (Florac - St Julien) aux 160 km du raid équestre du pays de Florac et que c'est le seul chemin de terre pouvant être emprunté par les cavaliers dans la vallée de la Mimente.

Les élus locaux, appuyés par les quatre conseillers généraux cévenols, ont convaincu l'ensemble du Conseil Général et ses Présidents successifs de prendre en charge la section investissement du projet total. Une société d'économie mixte (SEM) a été créée dans la vallée de la Mimente. Les premiers travaux de dévégétalisation des ouvrages d'art entre St Julien et Cassagnas viennent d'être réalisés pour pouvoir commencer les travaux qui ensuite continueront sur les tronçons : St Julien - La Salle Prunet, La Salle Prunet - Florac, Cassagnas - le col de Jalcreste pour notre vallée.

Ce projet d'une grande ampleur est financé par le Conseil Général de la Lozère, la Région, l'Etat et l'Europe.

### ● Construction d'un atelier-relais et de trois logements sociaux à Saint-Laurent de Trèves

S'il est important d'accueillir des nouveaux habitants, il l'est tout autant de pouvoir proposer des services à l'ensemble de la population. Dans cette optique, la communauté a pensé un projet de construction sur Saint Laurent de Trèves.

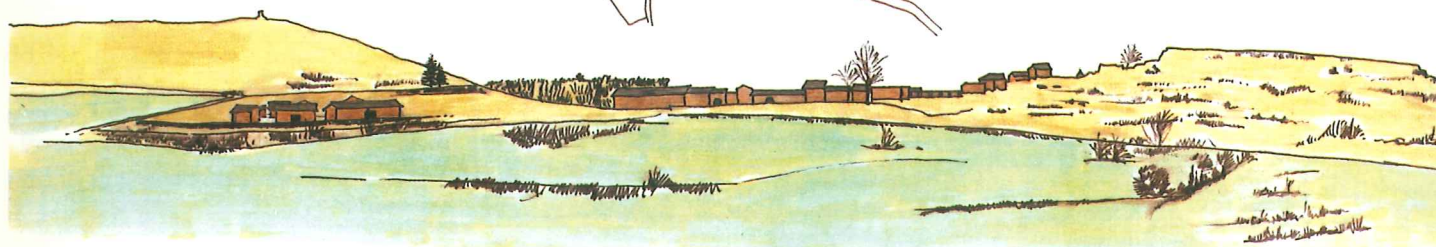
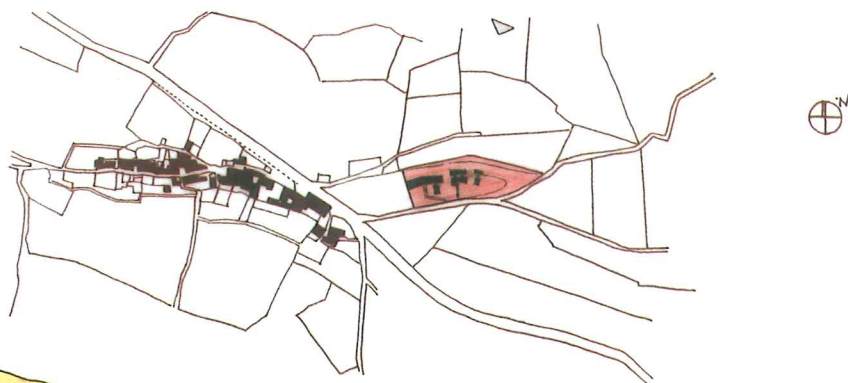
Prévu dans le prolongement du village, les constructions (voir plan ci-dessous) composeront un ensemble attractif et intégré dans les courbes de la parcelle. Un premier bloc regroupera trois logements sociaux, un second, sur la droite du plan, comprendra un garage communal et un atelier relais avec son logement.

Qu'est-ce qu'un atelier relais ?

C'est un bâtiment conçu pour l'implantation d'une entreprise : artisanale, industrielle légère ou lourde ou encore tertiaire. Ce lieu de travail, mis à disposition par une collectivité ou son groupement, permet le développement d'une ou de plusieurs activités en accueillant des porteurs de projets.

Mais au delà d'un lieu d'implantation commun, les logements sociaux et l'atelier relais seront liés par un projet de chaudière collective à plaquettes de bois. Les élus se sont d'ailleurs rendus à Termes, près de Saint Chély d'Apcher, vérifier les installations d'une chaudière similaire, déjà en fonctionnement.

Ce projet très complet et intéressant à plusieurs titres, est en voie de concrétisation.



## PLAC des Cans (suite)

Après remise de l'étude sur un Plan Local d'Aménagement Concerté (PLAC), les premiers dossiers d'agriculteurs ont été déposés et permettront ainsi l'octroi de subventions pour la réalisation de certains travaux.

Deux dossiers ont reçu un avis favorable auprès du Comité Technique des Bâtiments et Aménagements Fonciers. Les dossiers présentés au Plan d'Adaptation Economique et Territorial (PEAT) sont en cours d'instruction. Pour précision, le PEAT permet d'adapter les exploitations aux nouvelles données des marchés et de la demande sociale. Par exemple : pose de clôtures pour permettre un pâturage dans de bonnes conditions et limiter les risques d'embroussaillage.

Parallèlement et grâce à l'inventaire du PLAC, la communauté de communes a engagé une démarche d'état des lieux de ses sentiers et étudie les possibilités d'aménagements pour les personnes handicapées.

## Mise en place d'un diagnostic de territoire : ce qu'il nous faut préserver, ce qu'il nous faut inventer

La communauté de communes a décidé de mettre en place un diagnostic participatif de territoire pour confronter ses idées avec les souhaits de la population.

Pour aller plus loin que la photographie de l'existant et être plus vivant, le diagnostic sera élaboré autour d'un scénario imaginaire projetant la communauté de communes dans 10 ans. Dans ce scénario, diverses idées seront lancées afin de connaître les attentes de la population. Dès cet été, vous recevrez un numéro spécial de " Dé qué sé dis " vous présentant le scénario que vous serez invités à débattre en réunion collective. Toutes vos remarques et suggestions seront alors les bienvenues pour établir un diagnostic partagé en accord avec ce que vous attendez pour notre territoire. Rendez-vous cet été !

## ● Ça bouge !!!

## ● "RELANCE" et les activités repartent !

Que vous souhaitiez céder ou reprendre une activité dans les secteurs de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat, RELANCE (le Relais Local d'Animation Cévennes) est à votre service !

Ce relais, qui compte deux antennes : Alès et Florac, assure la mise en relation entre les cédants et les candidats repreneurs à une activité. Au delà de leur rôle d'interface entre les cédants et les repreneurs, les différentes animatrices ont pour mission de repérer les entreprises à transmettre, de rechercher des repreneurs et de les aider dans l'aboutissement de leurs projets.

Ce service gratuit, à l'instigation des chambres consulaires est un fantastique atout pour le maintien des activités en milieu rural.

Pour plus d'informations, contacter RELANCE et Carine Soriano au 04 66 45 53 87 (antenne de Florac), au 04 66 56 50 82 (antenne d'Alès) ou par mail à : [relance.lozere@wanadoo.fr](mailto:relance.lozere@wanadoo.fr).





## ● Bienvenue à Sandrine !

Elle nous arrive tout droit du Cantal et plus précisément de Murat, il s'agit bien sûr de Sandrine Allo, nouvelle secrétaire de Mairie à Saint Julien d'Arpaon. Pour ce premier poste, qu'elle partage avec la Mairie de Bédouès, nous lui souhaitons une bonne intégration dans sa nouvelle région. Rappelons que les horaires du secrétariat de Mairie de Saint Julien ont été modifiés. Le bureau est ouvert les mardis et jeudis de 14 h 30 à 19 h. Vous pouvez également joindre la Mairie au 04 66 45 18 48.



## ● Nous leur souhaitons "Bonne chance"

La communauté de communes a connu un début 2004 riche en installations et créations d'entreprises. Tout d'abord, le Domaine des trois tilleuls voit arriver un jeune couple de la région parisienne : Mathilde Labermann et Vartan Fau. Tous deux sont des habitués des Cévennes et ont déjà parcouru notre région au cours de différents séjours en vacances. Après une école de commerce et après avoir travaillé dans l'artisanat et la décoration, Mathilde rêvait de retrouver les Cévennes. Pour Vartan, pianiste de formation, c'est également une région dont il garde de bons souvenirs. Les trois tilleuls réouvrent le 14 juin et vous proposent des chambres et une table d'hôtes ainsi que des gîtes. Renseignements au 04 66 45 25 54.

David Brun développe son activité d'artisan en agencement intérieur (second œuvre hors électricité et gaz). David assure les plâtreries, le carrelage ou encore la peinture. Ce jeune homme dynamique est bien connu à Saint Julien d'Arpaon où il est d'ailleurs conseiller municipal. Sa compagne, Agnès Clément prépare également son installation en ébénisterie, restauration de meubles. Leur souhait à tous les deux est en tout cas de rester vivre "au pays". Vous pouvez les contacter au 04 66 44 07 87.

Pour finir, la reprise du restaurant la Cardinale par un nouveau gérant, Louis Pratlong. Agé de 24 ans, ce jeune cuisinier ne manque pourtant pas d'expérience ni d'ambition. Louis est titulaire d'un bac pro. cuisine et a suivi une spécialisation en traiteur. Au cours de ses différents stages il a su s'armer des conseils de professionnels reconnus auprès notamment du restaurant La Lozérlette, du Jardin des Sens à Montpellier ou encore du traiteur parisien, Potel et Chabot. Vous aurez le plaisir de découvrir sur sa carte nos produits régionaux. Ouverture, midi et soir, jusqu'au 31 octobre et sur réservation jusqu'au 31 décembre. La Cardinale : 04 66 44 00 20.

Nous souhaitons bonne chance à tous ces jeunes heureux de s'installer et de vivre en Cévennes.

## ● La Poste au service du public : de moins en moins

La transformation accélérée de la Poste, service public en service commercial se ressent jusque dans nos villages. Dernier exemple en date : la diminution de moitié des heures d'ouverture au public du bureau de Poste de Barre. A Cassagnas, les " clients ", comme on les nomme désormais, doivent se contenter d'une heure trente d'ouverture, deux fois par semaine. Conséquence directe de ces bouleversements : à l'heure où ce journal est sous presse, le couple de postiers installé à Barre depuis près de 23 ans s'apprête à déménager. Car, outre le fait que les horaires du bureau local ont été diminués de moitié, la direction de la Poste n'assume plus la charge du logement des postiers. La dégradation du service public entraîne donc des conséquences directes et rapides dans la vie des individus et d'un village. Question : la fin du service public est-elle programmée à courte échéance ? Qu'en pensons-nous ? Merci de vos réactions.

Pour information, la Poste de Saint Julien est ouverte les mardis et vendredis de 14 h à 17 h, et les permanences de la Poste de Vébron ont lieu du lundi au samedi de 10 h à 12 h.





# Une commune à la Une : Cassagnas

Nous vous présenterons dans chaque numéro une de nos communes

## Cassagnas : hier

L'étymologie de Cassagnas vient du gaulois Cassano : chêne et de Sagnas : source. Il est vrai qu'entre pâturages et landes, le chêne et les points d'eau sont bien présents sur la commune.

Cassagnas se situe sur la ligne de partage des eaux et se trouve borné par deux chaînes de montagnes : au nord, le Bougès, célèbre pour son lieu dit les trois fayards et le mont Mars, au sud.

Son terrain renferme de riches mines d'antimoine ou encore de plomb argentifère. Ces mines exploitées jusqu'à la fin du XIXème, ont cessé toute activité faute de voies de communication suffisantes. En 1874, on parle pourtant du projet de route nationale la N 107 bis, aujourd'hui la N 106. Cette route " doit longer la commune en suivant la vallée de la rivière de Mimente ". La seule voie de passage importante, existant à l'époque, était la draille traversant la commune du sud au nord. Ce chemin suivi par les troupeaux du Languedoc est encore utilisé par ces mêmes transhumants et visible sur le mont Mars.

La ligne de chemin de fer reliant Sainte Cécile d'Andorge à Florac ne sera ouverte qu'en 1909. Il s'agit alors d'une ligne départementale longue de 49 km. Elle dessert Cassagnas jusqu'en 1968, date de sa cessation d'activité, au moyen d'une gare principale : Cassagnas-Barre (deux minutes d'arrêt !).

Mais bien avant, les premiers récits révèlent que Cassagnas existait déjà vers la fin du XIIIème. L'histoire religieuse très riche rapporte un échange survenu en 1299 entre l'évêque de Mende et l'abbé de Cendras. Ce dernier donne notamment à l'évêque l'église de Cassagnas. Il résulterait de cet échange, la preuve évidente que le village était alors catholique. Cette dépendance de l'évêque de Mende prit fin vers le milieu du XVIème, période de l'implantation de l'Eglise Réformée en Cévennes. Pourtant, le dernier curé, Guillaume Batifol, n'abandonna sa paroisse qu'à la fin du XVIIIème. On signale que se sachant en grand danger, il trouva asile dans quelques familles protestantes qui lui fournirent même un cheval pour sa fuite. L'Eglise servit plus tard aux protestants qui la transformèrent en Temple. Peu de temps après, la commune vit naître le chef camisard Pierre Séguier, dit Esprit.

Rien ne révèle que la commune a jamais possédé un château féodal et par conséquent de seigneurs résidents. En définitive, Cassagnas possède des annales historiques très restreintes. La commune a néanmoins su s'illustrer au moment de la guerre des camisards.

## Histoire camisarde

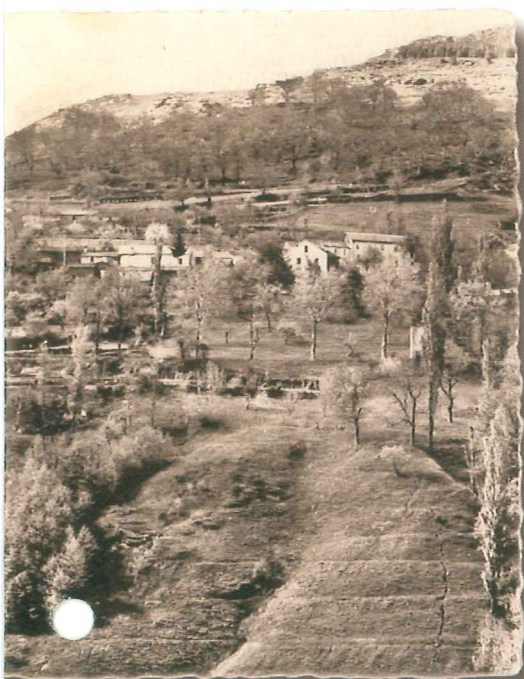
Le camisard, Pierre Séguier, naquit à Cassagnas ou plus exactement au Majistavols. Sa maison, située en contrebas de la placette, porte d'ailleurs une plaque commémorative. Ce peigneur de laine, participera aux premiers temps de la révolte des protestants. Capturé au Plan de Fontmort en 1702, il sera exécuté au Pont de Montvert, village très symbolique par l'assassinat de l'abbé du Caylar.

Lors du grand " brûlement " des Cévennes, Cassagnas comptait parmi les vingt-deux paroisses incendiées. De cette époque, il nous reste des récits ou gravures mais également un certain patrimoine. Ainsi sur la commune de Cassagnas, nous retrouvons des " grottes des camisards " qui servaient d'abris, de cachettes ou encore de magasins de vivres. Citons par exemple, les cavernes des Abarlens près du hameau des Crozes Bas, le Ronc de Serein au-dessus de Cassagnas et les grottes des Fades (des fées) à Curières.





# Cassagnas : aujourd'hui



## Conseil municipal :

Maire : Alain Plantier, fonctionnaire

1<sup>er</sup> adjoint : Jean Wilkin, avocat

2<sup>ème</sup> adjoint : Catherine Piffari, exploitante agricole

Conseillers : Michel Arnal, électricien - Claude Gineys, retraité

Edith Mallet, comptable - Jean-Pierre Mouilleseaux, artisan peintre

Emile Praden, retraité - Sylvie Tinel, aide soignante

Isabelle Turc, secrétaire

Après un long exode, la population de Cassagnas a fini par se stabiliser puis légèrement augmenter grâce à quelques jeunes qui ont tout fait pour rester au pays et d'autres, qui après être partis en ville, sont revenus heureux de pouvoir travailler et vivre dans leurs chères Cévennes.

Les habitants de Cassagnas sont des agriculteurs (ovins viande, apiculture), des artisans (maçon, électricien, peintre, élagueur), des fonctionnaires, des employés du tertiaire et des retraités.

Mais le village possède aussi un atelier relais et un espace tourisme : le Stevenson.

L'atelier relais : depuis janvier 2001, l'atelier est occupé par l'entreprise JEVA SUD qui produit et commercialise des articles d'étalage, fixes assiettes, supports de présentation, chevalets. Elle emploie une

ouvrière à mi-temps.

L'espace Stevenson : dans un lieu magnifique vous trouverez un camping, cinq chambres d'hôtes et un restaurant très apprécié des touristes l'été et des cassagnassiens toute l'année.

Pour maintenir le service public, la Mairie rémunère une personne afin que le bureau de poste reste ouvert. Bien que la commune ne possède pas de commerce, les habitants peuvent s'approvisionner auprès de commerçants ambulants tels que Mme Schmitd, boulangère, Mme Aujoulat, boulangère-épicière, M. Folcher, boucher et M. Pantel, épicier, qui nous facilitent la vie et que nous remercions.

Afin de maintenir un lien convivial entre la population, le conseil municipal organise chaque année deux repas, l'un à Noël, au cours duquel les personnes âgées et les enfants sont gâtés, l'autre le 14 août qui permet aux habitants permanents et aux touristes de se retrouver et de partager une soirée amicale et festive. Comme vous avez déjà pu le lire dans notre bulletin, Cassagnas construit un lotissement qui, nous l'espérons, insufflera du dynamisme et donnera aux jeunes l'envie de rester au village.

## Marthe Vier :

### *une centenaire pour Cassagnas et pour la communauté de communes !*

Le 6 septembre prochain, vous fêterez en présence de vos parents et amis, vos 100 ans dans ces belles Cévennes. Née à Anduze en 1904, vous avez connu très tôt la commune de Cassagnas. Dès trois ans, au décès de votre mère, vous êtes envoyée chez vos grands-parents qui s'occuperont de votre éducation. Placée très jeune comme femme de ménage à Sauve puis à Nîmes, Marthe Bonicel, comme vous vous appeliez en ce temps là, vous revenez à Cassagnas à l'âge de 20 ans pour vous y marier avec Danton Vier. C'est alors un jeune couple qui s'installe à Florac puis à Nîmes pour que votre mari, Danton, y exerce son métier de menuisier. D'autres déménagements vous conduiront successivement à Saint Martin de Lansuscle, Saint André de Valborgne et enfin, retour à Cassagnas où vous vous installerez définitivement. Vous exercez alors différents métiers : tournées de la Poste (jusqu'à la



Loubière), garde des chèvres et vous proposez même pendant un temps, un restaurant dans votre petite maison au bas du village. Que de souvenirs encore lorsque vous évoquez les veillées : " tout le monde allait chez les uns et les autres, même jusqu'au Pradal ", les carbonades et lorsque vous tuez le cochon. Votre mari sera même Maire de Cassagnas de 1947 à 1953.

Cette vie ne serait pas totalement remplie sans le bonheur que vous avez de recevoir les visites de vos enfants, au nombre de cinq, de vos petits-enfants (9), de vos arrière petits-enfants (17) et du tout petit, votre arrière arrière petit-fils.

Nous remercions Mme Vier de nous avoir si gentiment reçus et de nous avoir fait partager ces moments de sa vie. Nous lui souhaitons sincèrement un très bon anniversaire !



# Une commune à la Une : (suite)

## Jeu comparatif saisissant !

Après avoir recherché dans la revue régionaliste Lou País, nous avons pu réaliser un comparatif saisissant entre la population de 1872 et celle que compte actuellement Cassagnas. Ces " photos " de la commune, nous rappellent notamment l'existence de certains villages maintenant tombés en ruines.

En 1872, la commune comptait 142 maisons habitées par 151 familles, soit 600 habitants qui se répartissaient ainsi :

	Hab. en 1872	Hab. en 2004 (exprimés en hab. permanents)
Cassagnas	169	25 + 3 (gare)
les Crozes Haut	110	19
le Majistavols	71	1
Currières	62	5
les Crozes Bas	47	10
le Pradal	36	0
Bougezet	28	1
Boubeaux	16	0
Chavanon	11	0
la Rouvière	10	0
Felzes et Mas Rouvière	9	3
la Beaume	8	0
la Loubière	7	0
Touron	5	6
la Jasse	4	0
le Vivier	3	1
le Vernet	3	0
les Pradels	1	0
le Serre	n'existait pas	6
<b>TOTAL</b>	<b>600</b>	<b>80</b>

(habitants permanents)

Une description plus précise de la population nous permet même d'identifier que la commune comptait : 2 instituteurs et 1 institutrice, 1 garde-champêtre, 2 cantonniers, 111 cultivateurs dont 2 fermiers, 23 ménagères, 14 bergers et 12 domestiques (valets et servants de fermes).

Parmi les autres professions, nous relevons également : 4 scieurs de long, 1 menuisier, 4 maçons, 2 maréchaux-ferrants, 1 paillassonnier, 3 aubergistes, 2 coquetiers, 3 meuniers, 1 peigneur de laine, 2 tisserands, 1 modiste, 1 couturière, 2 tailleurs d'habits, 2 cordonniers et 5 sabotiers.

Mais en 1872, il y a aussi :

1 mendiant, ni infirme, ni indigent (un professionnel en quelque sorte), 1 paralytique des mains, 1 épileptique (également cultivateur), 1 manchot, 1 sourd-boiteux, 1 idiot, 1 bègue, 1 aveugle, 4 indigents dont un seul infirme et 5 infirmes.

Enigme : parmi les professions recensées, deux nous sont quasi étrangères ; le " paillassonnier " et le " coquetier ". A vous de deviner de qui s'agit-il. Laissez libre cours à votre imagination, vous serez surpris des réponses à paraître dans le prochain numéro de " dé qué sé dis " !



Le Crouzas, rasé pour l'élargissement de la route et dont il n'existe plus aujourd'hui que le cimetière

## Gens d'ici, Gens d'antan ...

*Simone Serrière : Juste parmi les Nations*

*Fille du pasteur Tony Baldy et de Denise Grandon ; pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale elle était jeune institutrice au hameau de Masméjean, niché sur les pentes de la can des Bondons (commune d'Espagnac)*

La jeune femme était mariée à Serrière Marcel et était mère d'un petit garçon. Elle habitait à la Salle Prunet à 13 km de son lieu de travail.

Comme le cite P. Cabanel dans sa lettre adressée à la famille à l'occasion de l'inauguration d'une place à son

nom, à la Salle Prunet : " c'est un dimanche au temple, en écoutant le prêche du pasteur Gall sur le sort des juifs, qui disait : maintenant, il va falloir aller jusqu'au bout de votre foi, et savoir résister jusqu'au sang ; que Simone, très touchée a pris conscience qu'elle n'avait pas le droit



de rester indifférente et qu'elle devait s'engager dans la lutte pacifiste".

C'est ainsi qu'à la fin du culte, elle est allée trouver le pasteur et lui a dit : " si vous avez besoin de moi pour cacher quelqu'un, je me débrouillerai".

Le pasteur lui demanda donc de prendre en charge Jacob et Sonia Barosin, un couple juif de Paris. Lui, peintre originaire de Riga en Lettonie ; elle, violoniste, née à Odessa en Crimée avaient trouvé asile à Florac grâce au docteur Soderlinh, d'abord chez les Audrix puis chez le pasteur Gall où leur présence fut découverte.

Simone va les cacher dans l'appartement de fonction de l'école qu'elle n'occupe pas, situé au-dessus de la salle de classe. Les Barosin ne pourront sortir ni faire le moindre bruit pendant les heures de classe afin de ne pas éveiller les soupçons des villageois et des enfants.

Pour les mêmes raisons, Simone ne faisait pas de courses à Masméjean et prenait beaucoup de risques en transportant tous les jours depuis la Salle Prunet, sur le porte-bagage de sa bicyclette des provisions pour les réfugiés. Sachant les dangers de contrôles qu'elle encourait et inquiète pour son fils Tony, elle avait demandé à son frère Charles, seul au

courant qu'elle cachait des juifs, de prendre soin de l'enfant si elle venait à être arrêtée.

Malgré ces précautions, en juillet 1943, la présence des Barosin fut découverte par les habitants du hameau, mais ceux-ci se montrèrent accueillants, aidèrent Simone et gardèrent le secret. Grâce à des complices, le couple a pu échapper aux Allemands et au régime de Vichy et a

émigré aux Etats-Unis où Jacob, peintre célèbre a écrit un livre sur sa vie, dont les derniers chapitres sont consacrés à la période passée à Masméjean dans l'école de Simone (texte en anglais en cours de traduction) et ne s'est jamais séparé de la Bible qu'elle lui avait donné, à sa demande.

Très tôt engagée dans la vie communautaire protestante, dynamique mais modeste, Simone a toujours prôné la tolérance et le prosélytisme et, comme elle le disait à P. Cabanel qui l'interrogeait sur son action : " nous n'avions pas le droit de rester dans notre coin, je n'ai fait que mon devoir de chrétienne".

Simone est décédée le 13 mai 1999 à Florac. Elle s'inscrit dans la lignée de ces Cévenols discrets mais courageux qui dans cette période difficile ont aidé et sauvé de nombreux juifs.



Dimanche 2 mai a eu lieu, à la Salle Prunet, la cérémonie d'inauguration de la place Simone Serrière, originaire du village. Cette cérémonie a complété les différents honneurs reçus par Simone : titre de Juste parmi les Nations, en 1969 et cèdre planté dans la célèbre allée des Justes sur la colline de Yad Vashem à Jérusalem.

Cette cérémonie en présence de nombreuses personnalités : sous-Préfet, conseiller régional et conseiller général, représentants des différentes instances religieuses, maires de la communauté de communes et cantons environnants, membres de la famille et personnes ayant connu ou côtoyé Simone Serrière, fut empreinte de beaucoup d'émotion et de gravité. Chaque discours rappelant soit l'action de Simone, ou celle de nombreux Cévenols qui pendant la guerre ont caché et sauvé de nombreux juifs : pour d'autres le devoir de mémoire et de respect entre les différentes

communautés et enfin l'espoir de paix et de tolérance fondé sur les jeunes présents nombreux ce jour là. Cette plaque, fixée sur le mur de la place est une nouvelle pierre mémoire qui honore leur histoire et perpétue leur souvenir.





## ● CES MOTS QUI NOUS ENVAHISSENT !

*A tous moments, des termes ou expressions entrent dans notre quotidien. Pour vous et nous aider dans la compréhension de ce nouveau vocabulaire, nous avons décidé de vous éclaircir sur la définition de "ces mots qui nous envahissent". Cette rubrique reviendra régulièrement dans notre publication.*

### **Développement durable ou "développement soutenable" :**

*"nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants"*

Le développement soutenable répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à pourvoir à leurs propres besoins. Cette démarche implique des notions écologiques, culturelles, économiques et sociales.

### **Eco-construction :**

*"sobre en matériaux non renouvelables, riche en utilisation des bio énergies"*

L'éco-construction est respectueuse de l'environnement et économe en énergie. Les éco-constructions tendent vers une intégration esthétique dans l'environnement et une qualité de vie à l'intérieur de l'habitat. D'autres termes peuvent être associés à cette notion comme l'habitat sain, les bio-matériaux, les énergies renouvelables et le recyclage des déchets.

### **Indicateur de développement humain (IDH) :**

*"le niveau de vie - l'espérance de vie - le niveau d'éducation"* des indicateurs bien plus parlant que le PNB (Produit National Brut) d'un Pays !

L'IDH permet de suivre l'évolution du développement dans le monde.

Par exemple, pour un IDH moyen de 80 pour les pays européens, la Guinée se retrouve au 173ème rang mondial avec un IDH de 4,5.

### **Activité de pleine nature (APN) :**

*"commence par connaître ce qui existe autour de toi !"*

Les activités de pleine nature permettent la découverte de l'environnement par une activité physique plutôt qu'une activité uniquement en salle. L'éducation à l'environnement a rendu cette pédagogie populaire. Celle-ci allie le sport à la découverte de la nature. Ces activités, invitent aux échanges et aux partages autour de la culture et de la nature.

### **Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) :**

*"tous réunis pour répondre aux besoins du territoire"*

la SCIC est une société coopérative qui permet d'associer les salariés, les usagers, les bénévoles, et les collectivités territoriales ou d'autres partenaires afin qu'ils agissent ensemble sur un même projet. La SCIC répond aux besoins locaux en produisant des biens, en créant des services et en développant l'emploi.

Par exemple : Bois 2'Mains , sur le canton du Pont de Montvert , est une SCIC qui réunit une activité économique liée à la filière bois : de l'abattage à la pose de bois d'œuvre, et activités associées (pierre sèche, maçonnerie, construction...) aux activités liées aux missions d'intérêt collectif : Environnement – Insertion – Logement

### **Empreinte écologique :**

*"si le monde entier vivait comme les français, il faudrait deux planètes supplémentaires pour répondre aux besoins de tous".*

L'empreinte écologique mesure la pression qu'exerce l'homme sur la nature. A l'échelle d'une personne, l'empreinte écologique est une estimation de la superficie nécessaire pour répondre à l'ensemble de ses besoins en ressources naturelles pour sa consommation de ressources et l'absorption de ses déchets.

### **Eco-conditionnalité :**

*"où, vers quels bouleversements nous entraînent les rapports que nous avons avec la nature ?"*

Terme employé dans le domaine agricole, afin d'engager l'acceptation de certaines primes de la PAC. L'éco-conditionnalité se détermine en fonction :

- de la durabilité d'une activité par rapport au respect de l'environnement
- de l'économie en ressources non renouvelables, le respect des sols et des matières premières
- du fait d'être non polluante
- du legs aux générations futures



Ce terme est donc amené à se développer dans bien d'autres domaines; par exemple :

- pour la construction d'une usine : la prise en compte de l'intégration dans le paysage, des matériaux utilisés pour la construction et de la gestion des rejets divers réalisés par la future usine. La durabilité de l'activité projetée entre également en ligne de compte.
- pour les communes : elles doivent appliquer la directive Natura 2000 - la non destruction des habitats naturels - afin de pouvoir accéder à certains fonds européens

### **Bilan écologique :**


#### **"comment prendre en compte les effets de nos rapports avec la nature ?"**

Le bilan écologique est un inventaire qui prend en compte la totalité des effets de nos pratiques sur l'environnement. C'est une méthode de gestion qui recherche et quantifie les impacts sur l'environnement d'un système de production, d'une construction, d'une opération. L'analyse tient compte à la fois de l'obtention de la matière première jusqu'à l'élimination ou le recyclage des déchets.


Par exemple, au niveau agricole, le bilan écologique tient compte :


- de la composition des sols, des intrants, des semences
- de la manière dont on cultive
- de l'utilisation d'énergies non renouvelables et d'eau
- du recyclage des déchets


## ● **Le courrier des lecteurs**

 Ariane Felton de St Julien, Patrick Roy de Barre et quelques autres suggèrent que nous utilisions du papier recyclé pour publier notre bulletin. Patrick écrit : **"... Chaque fois que nous pouvons faire un petit geste dans ce sens, pourquoi s'en priver ?"** Suggestion retenue et une étude de coûts comparatifs a été faite. Non sans mal car il existe bien des façons de recycler le papier, certaines utilisant de fortes doses de produits chimiques pour séparer le cellulose de l'encre. Un "bon" papier recyclé coûte en moyenne trois fois plus cher qu'un papier dit "normal". Le papier utilisant pour sa fabrication le moins de produits chimiques est dit "couché, blanchi sans chlore".

Mais comme le dit notre correspondant, nous pouvons faire des petits gestes personnels, ne serait-ce que se servir du verso d'une lettre déjà écrite, ou d'imprimer nos lettres recto-verso.

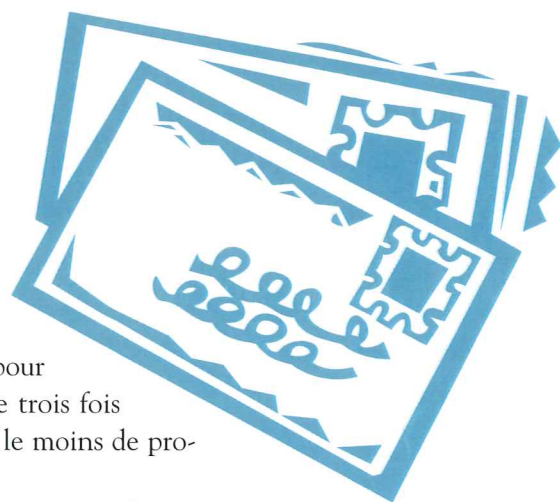
 Plusieurs d'entre vous souhaiteraient que nous publiions régulièrement des cartes sur divers sujets (topographie, points d'intérêts touristiques, côtes d'altitude, etc...). Madame Maurin souhaiterait particulièrement **"la réhabilitation des G.R. sur une carte IGN."** C'est un domaine qui ne dépend pas de notre compétence.

 Monsieur Guy Roure est particulièrement intéressé par la toponymie. Soyez assuré que nous continuons nos recherches et que nous vous en ferons part.

 Monsieur et Madame Mouilleseaux nous demandent comment s'abonner au bulletin de la Communauté des Communes. De quel sédis vous sera expédié à chaque parution, (deux par an, pour le moment) sans abonnement et sans participation de votre part. Si jamais vous ne le recevez pas, il serait bon que vous donniez une confirmation de votre adresse postale car une erreur de transcription est toujours possible. N'oubliez pas, aussi, de nous communiquer votre nouvelle adresse, si vous avez déménagé au cours de ces derniers mois. Pour les résidents permanents, le journal est disponible dans chaque mairie ou distribué par l'Employé municipal dans les hameaux éloignés, ceci afin de limiter les frais d'expédition.

 Pour finir, nous vous livrons un extrait de lettre :

**"...D'emblée, je puise (à la lecture du journal) deux propositions intéressantes. En première page, Monsieur Pascual appelle de ses vœux la tenue de réunions publiques chaque fois qu'un thème fort le nécessitera. Il s'agira de savoir où commence un " thème fort " L'idée est lancée et j'espère qu'elle fera son chemin. Je suis de ceux qui pensent que la démocratie ne s'arrête pas au bureau de vote. Vaste débat... En dernière page, un courrier des lecteurs et, là encore, nous rejoignons un souhait de démocratisation de la parole, si du moins ce courrier est parfois retenu pour lancer une discussion..."**





# Festivités

**3 juillet - Endurance équestre** 160 km de Florac.

**12 juillet - Veillée** contée par la Cie Batifol,  
21 h au foyer rural de Rousses.

**16 juillet - Concert** de la chorale d'enfants "Vocalises"  
au foyer rural de Rousses.

**17 et 18 juillet - Endurance équestre** sur 20, 40, 60  
et 90 km, départ au stade de Barre des Cévennes.

**20 juillet - Concert** de l'ensemble vocal "Métamorphosis"  
à 21 h, église de Barre

**Causerie** : "le mont Aigoual et  
ses colères" à 21 h au foyer rural de Rousses.

**Du 21 au 24 juillet - XVII<sup>ème</sup> Festival** international  
du film vidéo à Vébron.

**23 juillet - Conférence** "l'eau, source de vie,  
sources de drames" à 14 h 30 au temple de  
Vébron.

**Spectacle** "Les enfants conteurs" à St-laurent  
de Trèves, rens : Foyer rural 04 66 45 25 10

**28 juillet - Projection** du film "Nemo" à 21 h  
à la salle polyvalente de Barre des Cévennes.

**29 juillet - Conférence** : "la foudre" à 20 h 30  
au temple de Barre des Cévennes.

**30 juillet - Balade** contée, rendez-vous 18 h  
à la Mairie de St Julien d'Arpaon.

**1<sup>er</sup> août - Kermesse** pastorale à 15 h,  
place des Ormes à Barre des Cévennes.  
Concert de la chorale d'enfants "Vocalises"  
au Temple de Vébron.

**5 août - Conférence** : maître Delteil "des sources des  
Cévennes aux galériens sur les mers" à 20 h 30 au temple de  
Barre.

**6 août - Foire** à livres au vert à Vébron.  
**Concert folk** "Trio Trad" à Vébron

**7 et 8 août - Fêtes votives** de Rousses et de  
Barre des Cévennes.

**11 août - Soirée projection-discussion** sur " La pêche  
en Lozère " à 21 h à la salle polyvalente de Barre.

**12 août - Conférence** " forages et eau en Cévennes ",  
20 h 30 au temple de Barre.

**13 août - Concert** "pian'eau" à 20 h 30 au  
temple de Rousses.  
Projection de films : "les murs en pierres sèches",  
" le mont Lozère " à 21 h au temple de Saint  
Julien d'Arpaon.

**14 août - Course pédestre**, la Ronde des  
Castors à Vébron.

**21 août - Fête votive** à Saint Laurent de  
Trèves.

**28 août - Fête des prunes** à la Salle Prunet.



## Tribune Libre !

Le texte ci-dessous nous a été proposé par Christian Marin, de Barre

Quel beau village que Barre des Cévennes !  
Beaucoup nous l'envient..  
Qu'ils nous viennent du Gard ou d'Ardèche...  
Et que dis-je, même du bout du Monde,  
Tous sont ravis d'apprécier notre si magnifique pays.  
Juste à deux doigts de nous jalouser de vivre  
Dans une telle pureté où son air suffit (...)  
A guérir la moindre maladie.  
Sûr qu'ils aimeraient eux-mêmes côtoyer ce coin de paradis.  
Combien sont-ils d'ailleurs, à vouloir s'implanter  
Et faire en ce site, leur petit nid douillet ?  
Mais, attention !  
Barre n'est pas dupe et ne désire point  
Que celui-ci devienne tout soudain  
" Cité dortoir "  
Où le voisinage n'aurait de raison d'être  
Que trop de boîtes aux lettres strictement alignées.  
Non !

L'expansion de sa population,  
Dans l'espoir qu'elle se fasse à visage humain,  
Passera avant tout par la rénovation  
De ses merveilleuses pierres ancestrales  
Qui respirent l'antan et forgent l'âme du village.  
Que soient du reste ici louées toutes gens qui aspirent à redonner vie  
à ces vieilles demeures  
Et pour l'occasion, que soit aussi félicitée sa Municipalité,  
D'entreprendre en ce sens un projet d'envergure.  
On ne doit ignorer que Barre des Cévennes  
Force le respect :  
Dans l'Histoire est gravé, son nom à tout jamais.  
Ainsi à celui qui désire querelle, méchanceté,  
Ou serait imprégné de mauvaises idées,  
Qu'il aille ailleurs, en d'autres univers,  
Tenter de créer sa propre corniche !